



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 28 septembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334012

Accorder un contrat à D. M. Valve & Controles inc. pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15297 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1166859004

Accorder un contrat à Robert hydraulique inc. pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15410 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1164922002

Accorder un contrat à Tenco inc., pour la fourniture et l'installation de 3 ensembles de chasse-neige et aile de côté - Somme maximale de 133 626,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15373 (2 soumissionnaires)

20.004 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1163219011

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone

20.005 Entente

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1141543003

Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services, entrant en vigueur à la date de sa signature et se terminant le 30 août 2018 - Autoriser une dépense de 10 427,37 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166367005

Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1165288007

(AJOUT) Mandater ASN Canada FIA, dans le cadre de la présentation de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal à compter de 2017, pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) - Montant maximal de 226 155,83 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843012

Ratifier la dépense de 988,70 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1164310003

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 29 et 30 septembre 2016, afin de participer au Sommet sur l'habitation organisé par la Ville de Toronto, à Toronto - Montant estimé : 1 003 \$

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Pierrefonds-Roxboro, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1166805008

Autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1167034002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 7 au 15 octobre 2016, à Melbourne (Australie), afin de participer au 23e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS) - Montant estimé : 6 658,20 \$

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement - 1166717004

Adopter les ordonnances en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la concertation des arrondissements - 1165086006

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, pour déterminer la période de validité des permis et médailles, l'affiche annonçant la présence de chien à risque et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements

40.003 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1160335006

(AJOUT) Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1164870004

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	18
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 12.001
2016/09/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163334012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à D. M. Valve & Contrôles Inc. pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15297 - 4 soumissionnaires - 2 conformes.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme D. M. Valve & Contrôles Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 16-15297;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-14 08:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à D. M. Valve & Controles Inc. pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15297 - 4 soumissionnaires - 2 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est munie de cinq réservoirs de produits chimiques contenant du chlorure ferrique et de l'alun. Les réservoirs 663-M52-001/002 furent installés au début des années 1980 tandis que les réservoirs 663-M52-015/016/017 furent installés au début des années 1990.

Les cinquante-quatre (54) vannes de ces réservoirs sont rendues à la fin de leur vie utile et doivent être remplacées.

Un appel d'offres public a été publié le 9 mai 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 30 mai 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévues est de 10%. Un addenda a été émis le 17 mai 2016 relativement à un report de date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à:

- préparer et soumettre pour approbation des dessins de fabrication et manuels du fabricant;
- fournir et livrer cinquante-quatre (54) nouvelles vannes en fonte;
- effectuer les essais et la mise en service de toutes les composantes en atelier;
- effectuer les essais et la mise en service de toutes les composantes en chantier.

JUSTIFICATION

Les vannes doivent être remplacées ayant atteint la fin de leur vie utile. La majorité des vannes opéreront à l'extérieur du bâtiment des produits chimiques et dans un milieu hautement corrosif.

Quatre entreprises ont présenté une soumission. Les documents d'appel d'offres prévoyaient la possibilité de soumettre des produits équivalents. Deux entreprises ont rencontré l'ensemble des exigences alors que les deux autres entreprises ont été jugées non conformes techniquement, puisque les produits proposés en équivalence ne rencontraient pas les exigences du devis relativement aux dimensions des vannes.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. D. M. Valves & Contrôles Inc.	282 487.83 \$	28 248.78 \$	310 736.61 \$
2. Conval Québec	399 539.56 \$	39 953.96 \$	439 493.52 \$
Estimation interne des professionnels	445 866.15 \$	44 586.61 \$	490 452.76 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(179 716.15 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-36.64%

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 36,64 %. Cet écart s'explique entièrement par le choix fait par le fournisseur pour les deux types (à manchon et à diaphragme) de vannes spécifiées au devis technique. En effet, celui-ci a soumissionné avec des vannes équivalentes moins dispendieuses que celles utilisées par la Ville dans son estimation.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit D. M. Valves & Contrôles Inc., pour la somme de sa soumission, soit 310 736.61 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste RENA ont été faites: D. M. Valves & Contrôles Inc., 3540, Boulevard Poirier, Saint-Laurent, (Québec).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 310 736,61 \$, taxes incluses ou 283 743,94 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense pourrait être admissible à une subvention (fonds de l'eau potable et traitement des eaux usées) estimée à 235 507,47 \$. La portion non subventionnée de 48 236,47 \$ serait alors financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, il y a un risque que les vannes ne soient plus fonctionnelles et que des bris surviennent. Les produits chimiques sont essentiels au traitement des eaux usées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: septembre 2016

Livraison: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingenieur (a compter du 07-12-1994) cum

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-09

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2016-08-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-14



Dossier # : 1166859004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert hydrolique inc. pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15410

Il est recommandé:

1. d'accorder à, Robert hydrolique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15410
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-14 15:32

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166859004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert hydrolique inc. pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV pour une somme maximale de 224 466,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15410

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers souhaite acquérir deux nacelles aériennes télescopiques de 38 pieds de hauteur, de marque et modèle RH/RH38D et deux véhicules Nissan NV 3500SV pour les besoins de son atelier d'électronique, et également pour les besoins de l'équipe « ponts et tunnels » de la division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

De façon générale, les échelles aériennes permettent aux employés d'effectuer des travaux en hauteur, et ce, en toute sécurité. La première nacelle, destinée à l'équipe de l'atelier d'électronique, permettra d'effectuer l'installation, l'entretien et la réparation des systèmes de caméras de surveillance et des systèmes de sonorisation en hauteur. Cette acquisition servira à remplacer le véhicule 177-04325, lequel ira au rancart puisqu'il a atteint sa durée de vie utile.

La seconde nacelle, destinée à l'équipe du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, remplacera le camion 215-04353, lequel a dépassé sa durée de vie utile et sera mis au rancart. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, l'équipe « ponts et tunnels » de la division de la gestion des actifs effectue les inspections des ponts et tunnels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Cet achat est nécessaire à la prestation des services d'entretien et d'inspection afin d'assurer la sécurité des citoyens.

L'acquisition de ces équipements a fait l'objet d'un appel d'offres global incluant 2 articles similaires demandés par divers services. Pour acquérir les deux échelles aériennes isolées, l'appel d'offres 16-15410 s'est tenu du 15 juin au 13 juillet 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 28 juin 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 13 juillet 2016

· Addenda no 2, émis le 8 juillet 2016 pour répondre aux questions concernant le siège additionnel et la caméra de recul

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Robert hydrolique inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de deux échelles aériennes isolées sur deux camions Nissan NV tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 16-15410, au montant de 224 466,55 \$, taxes incluses.

Ce montant inclut les deux échelles télescopiques ainsi que les deux véhicules Nissan NV 3500SV. Le type d'échelle installé est idéal pour les petits véhicules et se déploie en trois sections afin d'en maximiser l'efficacité. L'échelle permet de soulever des charges maximales de 550 lb et peut se déployer jusqu'à une hauteur de travail de 38 pieds.

Les deux véhicules se distinguent principalement par leur aménagement puisqu'ils seront aménagés de façon à répondre aux besoins spécifiques des deux équipes. Le camion destiné à l'équipe « ponts et tunnels » sera muni d'un siège additionnel, d'une caméra de recul, d'une fenêtre de porte coulissante et de quatre feux d'avertissement ce que l'autre n'aura pas. Les deux camion seront de couleur blanche.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15410 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Robert hydrolique inc.	224 466,55 \$		224 466,55 \$
Park avenue Nissan Brossard	228 951,44 \$		228 951,44 \$
Estimation			200 056,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			226 709,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 484,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			24 410,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			12,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

Préalablement au lancement de l'appel d'offres 16-15410, l'évaluation de la dépense (réalisée selon le prix de base d'un camion Nissan NV 3500 - détails fournis par un fournisseur) avait permis d'estimer celle-ci à 78,000\$ pour chacun des camions, desquels avaient été ajoutés les éléments optionnels requis par les demandeurs. Cependant, l'évaluation initiale du prix du camion portait sur un modèle de base, dépourvu de certaines

fonctionnalités considérées comme étant communes dans notre estimation. Or, ces fonctionnalités ont dû être ajoutées au montant de la dépense.

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et parmi eux, deux (2) ont présenté une offre. La raison de non dépôt du troisième fournisseur est la difficulté de réalisation de ces deux camions. Les deux soumissions reçues ont été déclarées conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au budget PTI corporatif 2016.

Le coût maximal de ce contrat de 224 466.55\$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 100 025 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) et un montant maximal de 104 944 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16 -018) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et à 51.2 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ne permettrait pas d'acquérir les équipements et ainsi respecter les exigences en matière de santé et sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des véhicules : 150 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-09-14



Dossier # : 1164922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Tenco inc. », pour la fourniture et l'installation de trois ensembles de chasse-neige et aile de côté pour une somme maximale de 133 626,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15373 (2 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Tenco inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de trois ensembles de chasse-neige et aile de côté, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 626,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15373 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-16 16:09

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Tenco inc. », pour la fourniture et l'installation de trois ensembles de chasse-neige et aile de côté pour une somme maximale de 133 626,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15373 (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires en charge de la planification, du contrôle et du suivi de la réalisation du budget PTI 2016-2018. Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant de 2015 et 2016, l'arrondissement de St-Laurent a émis le besoin de remplacer trois camions munis de chasse-neige pour cause de désuétude. Les nouveaux camions seront affectés aux opérations de la voirie de l'arrondissement, à savoir le transport en vrac, le déneigement et l'épandage d'abrasifs.

Le 21 octobre 2015, le SMRA émettait un bon de commande 1078145 à « Globocam inc. » pour l'acquisition de trois châssis-cabine de marque et modèle Freightliner M2-106. Les châssis de camion furent livrés en mars 2016. En avril 2016, le SMRA émettait le bon de commande 1114691 à « Équipements Twin inc. » pour l'achat de trois bennes-épandeur. L'aménagement des bennes devrait être finalisé d'ici la fin du mois d'octobre ce qui devrait permettre une mise en service des camions au courant de l'automne. Ces achats ont été faits à partir des ententes contractuelles 706217 et 789455.

Le besoin de munir les camions d'un ensemble de déneigement a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-15373 lequel s'est tenu du 20 juillet au 17 août 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15373, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Tenco inc. », au montant de 133 626,05 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois ensembles de chasse-neige de 12 pieds et aile de côté de 11 pieds avec harnais à accouplement rapide entièrement détachable tel que décrit au devis technique no NT96-16 de l'appel d'offres public 16-15373. L'équipement de déneigement sera sous garantie du manufacturier pour une période de 12 mois.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de trois chasse-neige qui ont atteint leur durée de vie utile : 928-00388, 928-01449 et 928-98514. Des chasse-neige et les ailes de côté pour véhicules lourds sont des équipements indispensables aux opérations de déneigement d'un arrondissement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15373 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tenco inc.	133 626,05 \$		133 626,05 \$
Service d'équipements GD inc.	163 477,20 \$		163 477,20 \$
Dernière estimation réalisée par l'arrondissement St-Laurent	155 216,25 \$		155 216,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			148 551,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			29 851,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			22,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-21 590,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-13,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			29 951,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,34%

Sur la base d'un historique de consommation, l'arrondissement de St-Laurent a estimé la dépense de trois chasse-neige à 155 216,26 \$, taxes incluses. Le coût d'acquisition est moindre de 14 % par rapport à l'estimation de l'arrondissement.

Les deux entreprises qui se sont procuré le cahier des charges ont présenté une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 133 626,05 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 122 019 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des équipements de déneigement performants et sécuritaires permettront à l'arrondissement d'accroître l'efficacité de ses interventions lors des opérations de déneigement.

Ne pas remplacer les chasse-neige qui ont atteint leur durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation de ces équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en septembre 2016
- Livraison des équipements en novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François BUTEAU, Saint-Laurent

Lecture :

François BUTEAU, 8 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-09-15



Dossier # : 1163219011

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-14 12:53

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163219011

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a à faire valoir une créance contre les entreprises du groupe Accurso, Construction Louisbourg Ltée, Simard-Beaudry Construction inc. et Louisbourg SBC, SEC, dont le nom a été changé pour Groupe Hexagone, S.E.C., constituée en juillet 2013, pour des manoeuvres dolosives et fraudes commises à son détriment en regard d'attribution et de gestion de contrats municipaux publics.

Ce groupe d'entreprises est également impliqué avec la Ville dans de nombreux dossiers de litige, principalement en recouvrement de soldes contractuels ou de dommages en raison d'événements survenus sur des chantiers, pour lesquels les sommes en cause sont importantes. La Ville conteste les demandes de versement de solde contractuels en instance en se fondant sur la faculté que lui donnent les clauses contractuelles (cahier des clauses administratives générales) d'opérer compensation avec toute somme due par l'entrepreneur à la Ville pour quelque cause que ce soit..

Rappel des faits dominants

Le 2 février 2016, les entreprises de Groupe Hexagone, dont Groupe Hexagone, S.E.C. ont déposé à la Cour supérieure du Québec un « Avis d'intention de faire une proposition » en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour Groupe Hexagone S.E.C., Location Hexagone inc. et Investissements Hexagone inc. puis, le 3 mars 2016, se sont placées sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (C-36 - ci après « LACC »). La firme PricewaterhouseCoopers inc. agit à titre de contrôleur et de nombreux bureaux d'avocats sont impliqués pour agir au nom de Groupe Hexagone S.E.C.

Compte tenu de la spécialité du domaine de l'insolvabilité, les services d'avocats externes spécialisés ont été retenus pour prendre, dans les circonstances, les décisions qui s'imposent, faire les recommandations dans le meilleur intérêt de la Ville et de ses contribuables et assurer la défense de ses créances (dossiers décisionnels 2163219005 et 2163219016 et 1163219010).

Il a ainsi été fait appel à Me Eleni Yiannakis du cabinet Irving Mitchell Kalichman qui a agi dans plusieurs dossiers d'insolvabilité et aussi pour le compte d'entreprises se restructurant

sous l'égide de la LACC). Me Yiannakis a aussi représenté des créanciers dans le cadre de requêtes en faillite. Elle est membre du Barreau depuis 2000. Son taux horaire est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le Comité exécutif.

Depuis avril 2016, les avocats d'Hexagone n'ont eu de cesse de présenter de multiples procédures pour tenter de contrer l'éventuelle réclamation de la Ville pour les dommages subis à cause de soumissions truquées en raison de collusion entre les soumissionnaires. En même temps, les avocats de la caution Aviva ont également ajouté nombre de demandes et requêtes qui, ensemble, ont eu pour effet de solliciter de manière quasi quotidienne les avocats externes et internes de la Ville.

Plusieurs importantes vacations ont alors dû avoir lieu en mai, juin et juillet nécessitant d'importantes recherches et préparations de la part des avocats externes de la part de la Ville.

Qui plus est, à compter du 11 juillet 2016, le rythme des procédures s'est emballé.

Groupe Hexagone a engagé un second bureau d'avocat qui a initié des procédures en jugement déclaratoire et en révision judiciaire pour tenter par tous les moyens (notamment en faisant valoir une doctrine de prépondérance fédérale) d'obtenir de la Cour supérieure l'invalidité à l'égard de Groupe Hexagone S.E.C. de la Loi *visant la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, L.Q.c. R-2.2.0.0.3 (ci-après, la «Loi 26»). La Ville avait pour sa part déjà annoncé contester le véhicule procédural choisi par Groupe Hexagone S.E.C., cette entité n'étant pas en situation de restructuration puisqu'elle a complètement cessé ses activités n'ayant plus que quelques employés comparativement aux 1000 déclarés en 2014 au registre des entreprises. Toutes ces requêtes devaient être entendues à l'automne.

Singulièrement, au mois de juillet 2016, dans certains de ses allégués, Groupe Hexagone S.E.C. indiquait aussi avoir entrepris des démarches auprès de l'Administrateur du Programme de remboursement volontaire (Loi 26).

Face à cette intention de se prévaloir du Programme de la Loi 26 dont elle demandait du même souffle l'inopposabilité, Me Yiannakis avait dès lors suggéré au nom de la Ville de suspendre l'instruction des multiples requêtes de contestation de l'application de la Loi 26 qui devaient débiter les 8, 9 et 20 septembre. Cette offre fut cependant refusée. Un travail d'intense de préparation a donc dû s'amorcer pour ces différentes auditions.

Ce n'est finalement que le 6 septembre dernier qu'une proposition de suspension fut transmise à la Ville à l'égard des requêtes qui touchent l'application à Groupe Hexagone S.E.C. de la Loi 26, trêve valant jusqu'à la fin octobre, à l'aube de la fin du délai de participation au Programme de remboursement volontaire de la Loi 26. Le travail de l'équipe de Me Yiannakis, dont nous sommes par ailleurs extrêmement satisfaits, était cependant évidemment déjà complété.

En parallèle, dans l'intervalle, cherchant par tous les moyens à se soustraire à leurs obligations d'acquitter les gages et matériaux impayés des sous traitants, les compagnies de cautionnement de Groupe Hexagone S.E.C. ont aussi multiplié les demandes en juillet et août, requérant encore une fois un travail considérable de la part des avocats internes et externes de la Ville. Les auditions des requêtes des avocats du contrôleur PricewaterhouseCoopers inc., des avocats des cautions et avec les nombreux avocats de sous traitants impayés (de plusieurs projets impliquant aussi de nombreux donneurs d'ouvrage autres que la Ville) auront pour leur part toujours lieu en septembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1163219010 - 25 août 2016 - AUTORISER une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

2163219016 - 6 juin 2016 - AUTORISER une somme supplémentaire de 30 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès de Groupe Hexagone.
N/d: 16-000328 / Imputation corporative.

2163219005 - 15 février 2016 - RETENIR les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone et AUTORISER à cette fin la somme de 30 000 \$, plus taxes.
N/d :16-000328 / Imputation corporative.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

JUSTIFICATION

Des honoraires professionnels externes de l'ordre de 100 000 \$ ont donc dû déjà être engagés par la Ville à ce jour. Il faut donc dès lors anticiper que les frais de représentation dépassent les crédits initialement réservés.

En comparaison, il est à signaler que, suivant le cinquième rapport du contrôleur PricewaterhouseCoopers inc. qui vient tout juste d'être complété le 6 septembre 2016, les dépenses d'honoraires des avocats de Groupe Hexagone SEC se sont élevés à 358 000 \$ durant les seuls derniers trois mois (juin à août 2016 - p. 7 et 8 du rapport # 5).

Devant la chambre commerciale, les délais sont excessivement courts. Les avocats les décrivent par l'expression anglaise de «real time litigation». Les procédures signifiées se comptent en effet par dizaines au cours des dernières semaines.

Compte tenu de l'importance des sommes en jeu et du nombre d'avocats retenus par Groupe Hexagone S.E.C., la Ville n'a d'autre choix que de poursuivre assidûment le travail dans ce dossier pour protéger le recouvrement de fonds publics dont elle a été spoliée à cause d'arrangements d'appels d'offres publics truquant les règles de concurrence. Compte tenu des dernières factures en cours et des prévisions jusqu'à la fin de l'année qui pourraient s'élever à 75 000 \$ suivant le rythme effréné du dossier, nous devons dès lors encore recommander en conséquence de majorer de 100 000 \$ plus taxes la réserve initiale de 110 000 \$ plus taxes - dossiers décisionnels 2163219005, 2163219016 et 1163219010.

Étant donné les développements quasi continuels dans ce dossier, les avocats de la Ville assurent un suivi très serré, voire même quotidien, du travail des avocats externes et de leurs honoraires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation corporative.
Montant : 100 000 \$ plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-09-09

Directeur des Affaires civiles et avocat en
chef adjoint

Approuvé le : 2016-09-09



Dossier # : 1141543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant l'échange en biens et services, entrant en vigueur à la date de sa signature et se terminant le 30 août 2018. / Autoriser une dépense de 10 427,37 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant l'échange de biens et services, entrant en vigueur à la date de sa signature et se terminant le 30 août 2018;
2. D'autoriser une dépense de 10 427,37 \$ représentant le montant des taxes applicables à la valeur de l'échange;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-15 09:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant l'échange en biens et services, entrant en vigueur à la date de sa signature et se terminant le 30 août 2018. / Autoriser une dépense de 10 427,37 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Durant plus de vingt ans, il a existé une entente verbale de gré à gré entre les dirigeants du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) et ceux du Collège André-Grasset (1973) Inc. (Le Collège) en ce qui concerne l'échange de certains services entre les deux institutions, en particulier pour des prêts de plateaux sportifs.

En 2003, une entente qui visait l'échange de plateaux sportifs a été signée entre les deux parties pour une durée de cinq (5) ans. En 2008, l'entente a été renouvelée pour une durée de trois (3) ans et ensuite pour trois (3) années additionnelles en 2011. Compte-tenu des rénovations aux plateaux sportifs extérieurs du CSCR, de la fermeture de la salle de musculation en régie et l'évolution des besoins des deux parties, la signature de la nouvelle entente d'échange de services a été repoussée d'un commun accord. L'entente d'échange de plateaux sportifs actuellement proposée répond plus adéquatement aux besoins du Collège ainsi que ceux du CSCR et de ses partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1002 du 19 décembre 2011 Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange de plateaux sportifs, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014 - Dépense totale de 14 367,47 \$

CM09 0659 du 24 août 2009 Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., pour le prêt par une partie à l'autre partie des plateaux sportifs et autres espaces sur sa propriété, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2011 - Autoriser une dépense de 7 161,54 \$.

CE04 0892 du 12 mai 2004 Approuver le projet d'entente d'une durée de 5 ans entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) Inc., soit de 2003 à 2008.

DESCRIPTION

L'ensemble des services au CSCR mis à la disposition du Collège par la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) est utilisé par la clientèle étudiante pour des activités parascolaires, les entraînements de ses clubs sportifs et pour des cours académiques.

En contrepartie, les gymnases et la salle polyvalente du Collège sont utilisés par nos partenaires dont Sports Montréal pour son offre de service en activités sportives ainsi que par la Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) lors de la réalisation des Jeux de Montréal.

Le présent sommaire vise à entériner la continuité réciproque dans les prêts de locaux consentis entre les parties pour la réalisation de leurs programmations respectives.

En ce sens, il est recommandé d'approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. et d'autoriser une dépense de 10 427,37 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet.

JUSTIFICATION

Les deux parties désirent partager leurs plateaux sportifs et autres locaux afin de bonifier l'offre de services auprès de leurs clientèles et ce, sans entraîner des dépenses importantes en location. L'entente proposée aura un effet positif sur l'offre de services en sports et en activités physiques offerte aux Montréalais.

Le Collège utilisera des plages horaires du CSCR habituellement peu fréquentées, alors que les partenaires de la DGIS utiliseront les plateaux du Collège en dehors des heures de cours durant des périodes où les plateaux du CSCR sont saturés. En approuvant cette entente, l'offre de services aux citoyens sera bonifiée par le biais d'une plus grande accessibilité à des plateaux sportifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que convenu entre les deux parties, la valeur de cet échange est évaluée respectivement à 120 189,12 \$, toutes taxes incluses, pour une période de deux ans, soit 60 094,56 \$ par année. La valeur estimée des biens et services est établie selon la tarification de chacune des parties. Tel que prescrit par les lois en vigueur, chaque partie s'engage à faire remise des taxes sur la valeur des échanges de ses installations aux autorités fiscales. Compte tenu de la ristourne de 100% sur la TPS, la dépense pour la Ville pour la durée de l'entente est de 10 427,37 \$
Cette somme est payable en totalité à la signature de l'entente.

La DGIS du Service de la diversité sociale et des sports dispose de ces crédits dans son budget de fonctionnement. Cette dépense sera imputée au budget du CSCR, dans la catégorie « Location d'installations sportives ».

Les sommes nécessaires pour assumer les frais en personnel affecté à la réalisation de cette entente sont minimales, puisque la grande partie des demandes se réalisent pendant les opérations normales et ne nécessitent pas de frais supplémentaires. Les frais de personnel en sauvetage durant les cours de conditionnement physique aquatique sont prévus à même le budget d'opération du CSCR. Cette dépense sera donc entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que cette entente ne soit pas approuvée, un manque de plateaux sportifs viendrait réduire l'offre de service actuelle à la population et limiterait la capacité de la Ville à répondre favorablement aux demandes des organismes partenaires du CSCR.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2016-09-14



Dossier # : 1166367005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-15 09:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166367005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2017, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal. S'en découle un partenariat avec les représentants des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada ainsi qu'avec le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Les efforts de concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal « Réseau ». Ce dernier regroupe plus de 850 membres : des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones.

Aujourd'hui, le Réseau est composé de six comités de travail portant sur les enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- les communications; et,
- la jeunesse.

Le Réseau est doté d'un comité directeur composé d'un représentant de chaque comité de travail, d'un aîné et de partenaires gouvernementaux, dont le ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, la Ville de Montréal, le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du

Labrador et la société Makivik. Il vise à améliorer non seulement la qualité de vie des Autochtones de Montréal, mais aussi celle des services offerts à la communauté.

Par les années passées, la Commission de développement des ressources humaines de Premières nations du Québec (CDRHPNQ) était le fiduciaire désigné pour gérer le Réseau. Cette année, c'est le Foyer pour femmes autochtones de Montréal qui a été désigné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2279 du 9 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 1773 du 19 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015

CE13 1774 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013

DESCRIPTION

Le Réseau veut répondre aux impératifs d'une clientèle autochtone importante et grandissante à Montréal. Pour ce faire, il doit s'assurer d'améliorer ses communications internes et externes, tout en coordonnant plus efficacement l'ensemble des efforts de la communauté. L'apport d'une ressource humaine est essentiel à sa réussite et c'est pourquoi un poste pour la coordination à temps plein a été créé.

À titre indicatif, les données des recensements de 2001 et 2006 révèlent un accroissement de la population autochtone de 44,2 % à Montréal, comparativement à 36,6 % pour le Québec et 20,1 % pour le Canada. Avec près de 18 000 personnes ayant déclaré une identité autochtone en 2006, la région métropolitaine de Montréal est au 8e rang des régions métropolitaines canadiennes où l'on retrouve le plus grand nombre d'Autochtones.

JUSTIFICATION

La communauté autochtone de Montréal a besoin d'une structure afin de favoriser l'amélioration des services offerts à ses membres de la région métropolitaine, d'établir un meilleur système de soutien et d'encourager le réseautage. Elle s'est donc mobilisée pour créer le Réseau, qui ne peut toutefois pas atteindre ses objectifs sans l'apport d'une ressource humaine à temps plein.

Le Réseau souhaite aider les organismes œuvrant auprès des Autochtones du Grand Montréal à approfondir leurs activités dans les domaines suivants :

- partage de l'information et transfert des connaissances sur les besoins des Autochtones;
- priorisation des besoins;
- développement de projets conjoints pour répondre aux lacunes et éviter le chevauchement de services; et,
- création et consolidation des partenariats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Plusieurs partenaires ont accepté de partager les frais de coordination, dont le Bureau de l'interlocuteur fédéral - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le budget de coordination pour 2016 - 2017 s'élève à 105 629 \$ et la contribution de la Ville vient en compléter le montage financier. Le SDSS recommande, sur la base du rapport annuel du Réseau, en pièce jointe, d'octroyer un soutien financier de 14 000 \$, montant qui représente 13 % du budget du projet de coordination de l'organisme et permet de couvrir une partie du salaire d'un coordonnateur.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 14 000 \$, est prévu au SDSS.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé par la Ville à l'organisme fiduciaire Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) au cours des dernières années en regard des mêmes activités de coordination. En 2015 et en 2016, le montant recommandé a diminué puisque les besoins se sont avérés moindres. L'organisme fiduciaire pour assurer la coordination du Réseau est dorénavant Foyer pour femmes autochtones de Montréal.

Organisme	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	% du budget du projet
	2014	2015		
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	18 000 \$	14 000 \$	-	-
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	-	-	14 000 \$	13 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La personne qui coordonne le Réseau est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de travail de ce dernier pour 2016 - 2017. À titre de personne ressource, elle supervise la réalisation des plans de travail, effectue les tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des activités, s'occupe de la gestion du bureau et s'assure d'une saine gestion de l'ensemble des ententes de financement. Elle doit également, au nom du Réseau, communiquer, maintenir des relations étroites et développer de nouveaux partenariats avec les représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipaux, des Premières Nations et Inuits ainsi qu'avec les organisations autochtones et non autochtones, les groupes communautaires, le secteur privé et les Autochtones de la région du Grand Montréal. Le poste de coordonnateur du Réseau a été créé en mars 2010 et nécessite une recherche de financement chaque année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les partenaires ont confirmé leur soutien technique ou financier. Le Réseau assurera leur visibilité dans toutes les formes de communication, écrite, orale ou virtuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TAILLON
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-09-14



Dossier # : 1165288007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal à compter de 2017 / Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155.83 \$ (taxes incluses), pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture.

Il est recommandé:

- De mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 196 700\$ (avant taxes), pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal, à compter de 2017;
- D'autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-26 20:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165288007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la présentation de la course automobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal à compter de 2017 / Mandater ASN Canada FIA pour un montant maximal de 226 155.83 \$ (taxes incluses), pour les services et frais de soumission, inspection, approbation, suivi et accompagnement dans le processus d'homologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / Autoriser un virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Service de la culture.

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'objectif de l'administration municipale de contribuer et de promouvoir de façon soutenue les pratiques citoyennes en développement durable, ce qui passe nécessairement par l'électrification des transports, Montréal souhaite se joindre à ce mouvement global qui promeut la mobilité électrique, dont la Formule E fait partie.

La Formule E s'inscrit dans ce contexte comme le seul championnat du sport automobile au monde utilisant des voitures complètement électriques. Celle-ci se définit par ailleurs comme étant la porteuse d'une vision pour le futur de l'industrie automobile, agissant comme un partenaire de choix pour la recherche et le développement en ce qui concerne les véhicules électriques, accélérant ainsi l'intérêt général envers l'énergie propre et le développement durable.

La Ville de Montréal cherchant à se positionner comme étant une ville d'avenir, intelligente et donc précurseur de la mobilité verte et durable, sa participation à ce grand événement d'envergure mondiale apparaît comme un incontournable.

L'arrondissement de Ville-Marie est porteur de ce dossier. Le Service de la culture, par sa

Direction Cinéma - Festivals - Événements, soutient l'arrondissement dans ses démarches administratives auprès des instances concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1620 Accorder un montant de 100 000 € (Euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

DESCRIPTION

En vue de l'obtention de la part de la Fédération Internationale Automobile (FIA) d'une autorisation pour la tenue d'une course de Formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal, un dossier détaillé doit être préparé, le tout assorti de frais supplémentaires qui sont exigés par la FIA, afin d'analyser le tracé, les installations et les aménagements proposés, tout comme pour réaliser des inspections sur le terrain. Il est par ailleurs prévu, selon les règles internes de la FIA, que toute demande de cette nature doit être soumise exclusivement par le biais des associations sportives locales de chaque pays, soit ASN Canada FIA en ce qui concerne notre territoire, seul organisme détenant cette autorisation pour les demandes sur le territoire canadien. Des frais de gestion et d'accompagnement dans la démarche d'obtention d'une licence de la FIA sont également à prévoir pour l'association. Il est ainsi convenu que l'ensemble de frais (FIA - ASN) seront payés à cette dernière, qui procédera ensuite aux paiements des frais relatifs à la FIA.

JUSTIFICATION

Plusieurs projets ont été mis en oeuvre au cours des dernières années cherchant à placer Montréal comme la capitale nord-américaine de l'électrification, dont l'installation massive de bornes de recharge électrique sur le domaine public, ainsi qu'un appel d'intérêt pour la mise en place d'un système d'autopartage de voitures électriques.

La tenue de la course automobile de Formule E contribuera certainement à l'effet d'entraînement et d'engouement que la ville souhaite créer chez ses citoyens.

La première course ayant lieu à l'été 2017, il est visé que la Commission d'inspection des tracés de la FIA se penche sur le dossier de candidature de Montréal lors de sa séance d'octobre 2016. Ceci implique que le dossier de demande d'approbation doit être complété au plus tard pour la fin septembre 2016 par l'ASN.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de 196 700 \$ (avant taxes) associées à cette démarche sont partagées comme suit :

- 45% en 2016 , soit: 88 515 \$ en budget de contingence 2016;
- 55% en 2017, soit: 108 185 \$ en budget de fonctionnement 2017.

Le coût total de ce dossier, soit 226 155.83 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme totale de 92 930 \$, au net, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier pour l'année 2017.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma - festivals - événements du Service de la culture, à hauteur de 113 600 \$ est requis pour l'exercice 2017 et a été

demandé via la proposition budgétaire 2017.

Il est à noter qu'il s'agit des estimations budgétaires et que seulement les frais et dépenses réelles seront déboursés à l'ASN et à la FIA.

Ces frais subiront vraisemblablement un ajustement à la hausse pour 2017, et par conséquent une provision d'environ 10% est de mise, provision qui servira également à couvrir des fluctuations probables du taux de change:

- Provision pour augmentation des frais en 2017 et fluctuations du taux de change (10%) = CAD 20 000 \$
- TOTAL = CAD 196 700 \$ (avant taxes, pour un taux de change prévisionnel de 1 Euro = CAD 1,5 \$).

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de Montréal au circuit mondial de Formule E la placera ultimement dans la liste de villes dans le monde soucieuses de l'environnement et qui misent sur les technologies et énergies propres, contribuant au développement durable en appuyant la recherche et le développement dans l'industrie de l'automobile électrique. Le secteur des transports et de mobilité étant un grand émetteur des gaz à effet de serre (jusqu'à 40% de ceux-ci lui sont attribués), la ville prône de s'y attaquer en cherchant à révolutionner et à faire évoluer cette industrie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier, mettra sérieusement à risque les chances d'obtenir l'approbation de la FIA afin que Montréal figure dans le calendrier du championnat pour la saison 2017 - 2018, celui-ci devant être rendu public pour la fin novembre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier d'approbation à la FIA: fin septembre 2016

- Commission d'inspection de pistes: octobre 2016
- Annonce du calendrier officiel FIA saison 17-18: novembre 2016
- Première course Formule E: 29 -30 juillet 2017 (à confirmer)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie
Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie

Lecture :

Nathalie N HÉBERT, 15 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-09-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-26



Dossier # : 1160843012

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 988,70 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 988,70 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-19 10:55

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843012

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 988,70 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a entrepris, en 2014, une tournée dans les régions du Québec. Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0237 Ratifier la dépense de 118,42 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Rimouski les 16 et 17 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

- CE14 0238 Ratifier la dépense de 121,87 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Trois-Rivières les 19 et 20 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0348 Ratifier la dépense de 163,26 \$ relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0577 Ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0758 Ratifier la dépense de 262,14 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1013 Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1330 Ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1435 Ratifier la dépense de 148,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juillet 2015, à Roberval, dans le cadre de la tournée des régions du Québec et de la Traversée internationale du lac St-Jean.

- CE15 1754 Ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 11 et 12 septembre 2016, à Sept-Îles, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale démontre le nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	988,70 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-09-19



Dossier # : 1164310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 29 et 30 septembre 2016, afin de participer au Sommet sur l'habitation organisé par la Ville de Toronto, à Toronto. Montant estimé : 1 003,00 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 29 et 30 septembre 2016, afin de participer au Sommet sur l'habitation organisé par la Ville de Toronto, à Toronto - montant estimé : 1003,00 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-15 21:13

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1164310003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, les 29 et 30 septembre 2016, afin de participer au Sommet sur l'habitation organisé par la Ville de Toronto, à Toronto. Montant estimé : 1 003,00 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le gouvernement libéral fédéral mène jusqu'au 21 octobre 2016 des consultations en vue d'élaborer une nouvelle stratégie nationale en habitation. Elle pourrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Il s'agira de la toute première politique du genre au pays depuis plus de 40 ans. La Stratégie nationale sur le logement du Canada répondra aux besoins de tous les Canadiens et vise à améliorer la vie des gens dont les besoins sont les plus pressants.

Le secteur privé, les organismes sans but lucratif, les municipalités et les experts de l'habitation sont tous invités à prendre part à cette consultation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0011 - Déclaration demandant au gouvernement fédéral un nouveau plan à long terme pour le logement
CG14 0013 - Déclaration demandant au gouvernement fédéral un nouveau plan à long terme pour le logement

DESCRIPTION

La Ville de Toronto organise un Sommet sur l'habitation où le ministre Duclos est conférencier invité (key note speaker) avec notamment le maire de Toronto. M. Russell Copeman remplacera le maire de Montréal lors de l'événement. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est invitée à organiser un appel conférence en préparation de ce sommet.

Les objectifs du sommet, évoqués dans des échanges de courriels entre Toronto et les villes de Montréal, Edmonton, Vancouver, Calgary et Ottawa, sont :

- Établir des attentes claires sur les mesures court terme et les plus urgentes en habitation : la fin des conventions fédérales, le financement pour les réparations au logement privé (« funding for housing repair »), etc.
- les éléments clés que les grandes villes espèrent voir dans une politique nationale d'habitation.

JUSTIFICATION

La participation de M. Copeman permettra, entre autres, de faire entendre la voix et la position de Montréal quant à l'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 003,00 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène nationale.

- Partage d'expertise.
- Réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 15 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-15

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-15



Dossier # : 1166805008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé au comité exécutif:
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2016, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000.00\$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-16 09:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166805008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la programmation des événements organisés lors de la fête du Canada 2016 à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro une subvention de 8 000.00\$ a été octroyée du Ministère du Patrimoine canadien et des langues officielles. Cette somme sera déposée à la Ville Centre puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2016, catégorie "Activités Culturelles du Centre culturel de Pierrefonds - Services techniques, Événements publics - Fêtes du Patrimoine".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1144886020 - Résolution CA14 29 0248

DESCRIPTION

Que le conseil d'arrondissement prenne acte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ dans le cadre des célébrations du programme "Le Canada en fête". Un décret du Ministère autorise ladite transaction.

Que le conseil d'arrondissement autorise un virement de crédit de cette somme au budget de fonctionnement, tel que stipulé a l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal

Informers le Conseil Exécutif de la réception d'une subvention du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$ et autoriser le virement de crédit au budget d'opération 2016, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

JUSTIFICATION

Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'un montant de 8 000 \$, ainsi que le

trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville pour l'année 2016, afin de tenir compte de la réception de cette subvention d'un montant de 8 000\$. Autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que:

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 8 000 \$ du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles:
Le montant de cette subvention a été déposé dans le poste budgétaire de revenus "Subventions - Budget de fonctionnement - Gouvernements - Divers programmes de développement culturel
Clé comptable SIMON : 2420 0010000 303123-07189-46370-016661 en date du 1er août 2016 via l'écriture de journal "160801upres95 S16160(AF)" Subvention BF de Patrimoine Canada 2016 pour Pierrefonds-Roxboro

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.
Clé comptable SIMON: 2420-0010000-303123-07289-54506-014415-0000-000000-019027-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BLONDIN
C/d sports

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-22

Dominique JACOB
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



Dossier # : 1167034002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 7 au 15 octobre 2016, à Melbourne (Australie), afin de participer au 23e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS). Montant estimé : 6 658,20 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 7 au 15 octobre 2016, à Melbourne (Australie), afin de participer au 23e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS) - montant estimé : 6 658,20 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-23 10:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167034002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 7 au 15 octobre 2016, à Melbourne (Australie), afin de participer au 23e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS). Montant estimé : 6 658,20 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2017, le 24e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (STI) se tiendra à Montréal sous le thème : «La mobilité intégrée, moteur des villes intelligentes» (Integrated Mobility, Driving Smart Cities). La candidature de Montréal a été déposée et obtenue par la Ville de Montréal en août 2013, en collaboration avec le Palais des Congrès de Montréal, Tourisme Montréal et avec l'appui du gouvernement du Québec. Ce 24e congrès sera le huitième à se tenir dans les Amériques, et le deuxième au Canada depuis le congrès tenu à Toronto en 1999, et coïncidera avec le 150e anniversaire du Canada, le 50e anniversaire d'Expo 67 et, plus particulièrement, avec le 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Les organisateurs du congrès (ITS America et ITS Canada) espèrent réunir quelque 10 000 délégués (chercheurs, administrations publiques, transporteurs, innovateurs de haute technologie, et professionnels) et environ 300 exposants. Les retombées économiques pour Montréal seront considérables. Elles ont été estimées à quelque 25 millions de dollars selon les évaluations des représentants du Palais de Congrès de Montréal et de Tourisme Montréal.

Aussi, les organisateurs du congrès de 2017 souhaitent ardemment que les responsables de la Ville de Montréal, le Palais des congrès de Montréal et Tourisme Montréal soient présents au congrès mondial 2016 à Melbourne pour promouvoir Montréal comme ville hôte du 24e congrès mondial STI. Ce congrès mondial ITS 2016 à Melbourne sera la dernière chance de valider les étapes de l'organisation du congrès de Montréal par les discussions avec le comité organisateur à Melbourne. De plus, la présence des organisateurs montréalais permettra de promouvoir davantage le congrès mondial STI de Montréal auprès de la communauté asiatique, habituellement moins présente lors de congrès en sol nord-américain.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) propose de saisir l'opportunité qu'offre cet événement pour faire valoir le dynamisme de la Ville de Montréal dans le domaine de la mobilité intelligente pour une ville intelligente et numérique. Les représentants administratifs autorisés auront pour mandat :

(1) d'assister au 23e congrès mondial sur les STI qui se tient du 10 au 14 octobre 2016 à Melbourne;

- (2) de promouvoir le congrès mondial des STI en 2017 à Montréal;
- (3) de faire valoir les avancées et le savoir-faire montréalais dans les domaines STI et les technologies de l'information et de communication (TIC) pour l'événement de 2017

Montréal souhaite ainsi assurer un leadership dans ces domaines, notamment en matière de recherche et développement et affirmer sa présence dans le développement des technologies de STI intégrées à l'échelle québécoise, nord-américaine et internationale. À ce congrès mondial, un espace pour la Ville de Montréal sera aménagé, à l'intérieur du pavillon ITS America/STI Canada, pour ses activités promotionnelles de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1785 Autoriser la dépense estimée à 5 386,66 \$, relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 3 au 10 octobre 2015, à Bordeaux et à Paris (France), afin de participer au 22^e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplace de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, afin qu'il puisse participer au congrès international de ITS qui se déroulera cette année sous le thème "ITS—Enhancing Liveable Cities and Communities".

JUSTIFICATION

La participation de M. Aref Salem permettra de promouvoir le rayonnement international de Montréal en mobilité intelligente lors de ce congrès international sur les STI. De plus, M. Salem assumera le leadership de la délégation québécoise dans le cadre de ce congrès, et sera le chef d'une mission commerciale. Cette mission, organisée par Techno Montréal (grappe des TIC du Grand Montréal), en partenariat avec Export Québec, STI Canada, et, en collaboration avec le Consulat du Canada à Melbourne, a pour but de promouvoir le congrès de 2017 à Montréal et valoriser le savoir-faire des organisations du Grand Montréal auprès du marché du continent de l'Asie-Pacifique. Cette mission se tient dans le cadre du 23e Congrès mondial sur les systèmes de transport intelligent organisé par ITS Australia.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.011101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	6 658,20 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Créer des liens entre des organisations québécoises et internationales concernées par la mobilité intelligente et intégrée
- Partage de savoirs
- Réseautage
- Promotion de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Le : 2016-09-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-20



Dossier # : 1166717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter les ordonnances en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte

Il est recommandé:
d'adopter les ordonnances en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-13 11:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter les ordonnances en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016.

Afin d'harmoniser et d'optimiser les dix-neuf (19) règlements touchant la collecte et le transport des matières résiduelles des arrondissements, un règlement a été élaboré.

Ce règlement, intitulé *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, a été adopté par le conseil de ville le 23 août dernier. L'article 18 de ce règlement autorise le comité exécutif à adopter des ordonnances afin d'adapter les modalités du Règlement aux particularités de chaque arrondissement :

18. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° déterminer les horaires et les secteurs des collectes prévues au présent règlement et les faire varier selon les catégories d'unités d'occupation et les parties du territoire qu'il désigne;

2° prescrire l'utilisation d'un contenant aux fins de toute collecte;

3° déterminer le lieu et l'heure de dépôt des contenants en vue des collectes prévues au présent règlement de même que l'heure de leur retrait;

4° faire varier le service, les types de collecte et les quantités selon les catégories d'unités d'occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0985 23 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte ».

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, dix-neuf (19) ordonnances visant tous les arrondissements. Chacune des ordonnances décrit les spécificités propres à un arrondissement de manière à correspondre aux modalités et pratiques des collectes en vigueur.

JUSTIFICATION

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin d'assurer d'une part, la cohérence des règles d'utilisation et des pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction des modalités de collectes spécifiques à chaque arrondissement et d'autre part, de les rendre légalement applicables aux utilisateurs.

Les ordonnances permettront de mieux encadrer les utilisateurs et d'exercer un contrôle pratique de leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux et d'optimiser la propreté en favorisant les bons comportements.

Le présent dossier est en lien avec l'alignement de la Ville visant l'harmonisation et l'équité des programmes de collecte sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin de représenter les pratiques des collectes des matières résiduelles en vigueur dans l'ensemble des arrondissements. Sans leur adoption, les arrondissements ne disposeront pas du cadre réglementaire nécessaire pour assurer la performance des activités de collecte, encourager la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et offrir un encadrement harmonisé à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de sensibilisation seront menées par le Service des communications et les arrondissements au fur et à mesure de la mise en oeuvre des différents éléments couverts par les ordonnances pour les clientèles visées (changement de journée de collecte, quantités acceptées, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 21 septembre 2016 – Adoption
Entrée en vigueur des ordonnances au moment de leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-09-12



Dossier # : 1165086006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, pour déterminer la période de validité des permis et médailles, l'affiche annonçant la présence de chien à risque et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, l'ordonnance pour déterminer la période de validité des permis et médailles, l'affiche annonçant la présence de chien à risque et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-19 10:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, pour déterminer la période de validité des permis et médailles, l'affiche annonçant la présence de chien à risque et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil de la ville du 22 août 2016, ce dernier s'est déclaré compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, et ce, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal. Lors de cette séance, le conseil de la ville annonçait également la présentation, à une séance subséquente, d'un Règlement sur le contrôle des animaux ainsi qu'un Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002). Par cette déclaration de compétence et la modification au Règlement de délégation 02-002, les arrondissements de la Ville de Montréal demeurent compétents pour appliquer le Règlement sur le contrôle des animaux à être adopté par le conseil de la ville.

À l'article 54, le Règlement sur le contrôle des animaux prévoit les pouvoirs d'ordonnance du comité exécutif, notamment :

- déterminer la période de validité des permis et médailles (paragraphe 3);
- déterminer l'affiche annonçant la présence de chien à risque (paragraphe 6);
- prévoir les endroits où la garde d'animaux de la ferme est autorisée et les conditions de garde applicables (paragraphe 8).

Le présent dossier vise à édicter une ordonnance pour ces trois aspects.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0964 - Déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif au contrôle des animaux applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CM 16-0970 - Avis de motion - Règlement sur le contrôle des animaux et Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

CM 16 0976 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

DESCRIPTION

1) Déterminer la période de validité des permis et médailles :

Les permis émis par les arrondissements avant l'entrée en vigueur du Règlement sur le contrôle des animaux seront valides jusqu'au 31 décembre 2016. Afin de mieux gérer la hausse anticipée d'enregistrements qui suivra l'entrée en vigueur du règlement, les permis émis en vertu du nouveau Règlement sur le contrôle des animaux seront valides jusqu'au 31 décembre 2017.

2) Déterminer l'affiche annonçant la présence de chien à risque :

Lorsqu'un arrondissement délivre un permis spécial de garde d'un chien à risque, il peut imposer, en outre des conditions prévues au 1er alinéa de l'article 36, que le gardien du chien annonce au moyen d'une affiche visible de la voie publique la présence d'un chien à risque sur sa propriété. Le règlement prévoit que cette affiche est fournie par la Ville aux frais du gardien. L'affiche est présentée en pièce jointe du présent dossier.

3) Prévoir les endroits où la garde d'animaux de la ferme est autorisée et les conditions de garde applicables :

Certains arrondissements permettent des activités éducatives liées aux animaux de la ferme, animaux qui ne font pas partie de la liste des animaux permis au Règlement sur le contrôle des animaux. Cette partie de l'ordonnance vise donc le maintien de ces activités.

JUSTIFICATION

Déterminer l'affiche annonçant la présence d'un chien à risque ainsi que la période de validité des permis et médailles est requis pour permettre d'appliquer le Règlement sur le contrôle des animaux dès son entrée en vigueur.

Identifier les lieux de garde d'animaux de la ferme dont la possession n'est permise que sous certaines conditions permet aux arrondissements de maintenir des activités en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'impacts financiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du Règlement sur le contrôle des animaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'uniformité de la période de validité des médailles et de l'affiche annonçant la présence de chien à risque à travers l'ensemble du territoire faciliteront la compréhension des règles, leur respect par les propriétaires de chiens et de chats ainsi que le travail des personnes chargées d'appliquer la réglementation dans plus d'un arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affiche annonçant la présence d'un chien à risque a été développée en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance en lien avec le Règlement sur le contrôle des animaux.
Entrée en vigueur à la publication du règlement sur le contrôle des animaux et des ordonnances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Andrée DUQUETTE, Anjou
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Martin SAVARD, Lachine
Marc MORIN, LaSalle
Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal
Aurèle BLANCHETTE, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Michel ALLEN, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Véronique DOUCET, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Verdun
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Alain DUFORT, Direction générale
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Marie-France PAQUET, Outremont
Caroline FISETTE, Verdun

Lecture :

Rachel LAPERRIÈRE, 16 septembre 2016
Stephane P PLANTE, 16 septembre 2016
Dany BARBEAU, 15 septembre 2016
Martin SAVARD, 15 septembre 2016
Michèle GIROUX, 15 septembre 2016
Marc MORIN, 15 septembre 2016
Josée BÉDARD, 15 septembre 2016
Marie-France PAQUET, 15 septembre 2016

Guy OUELLET, 15 septembre 2016
Aurèle BLANCHETTE, 15 septembre 2016
Alain DUFORT, 15 septembre 2016
Pierre WINNER, 15 septembre 2016
Andrée DUQUETTE, 15 septembre 2016
Stephane CHÉNIER, 15 septembre 2016
Steve BEAUDOIN, 15 septembre 2016
Dominique JACOB, 15 septembre 2016
Jacques SAVARD, 15 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-12

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2016-09-12



Dossier # : 1160335006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-23 16:07

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160335006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux afin de devenir un leader international. À cet égard, deux projets innovants sont notamment portés par l'administration :

- le déploiement, d'ici 2020, d'un réseau de 1000 bornes de recharge sur rue pour appuyer la conversion progressive et souhaitée du parc automobile montréalais;
- la mise en place d'un cadre permettant le déploiement, par l'entreprise privée, d'un réseau de véhicules électriques en libre-service.

Le modèle retenu par la Ville pour l'électrification des véhicules en libre-service (VLS) prévoit :

- le déploiement progressif du service de VLS électriques par des fournisseurs privés;
- le retrait progressif des permis de stationnement universels pour véhicules à essence et hybrides et leur remplacement par des permis universels pour véhicules électriques;
- la desserte des besoins des familles, par un nombre de permis pour des véhicules pour au moins quatre passagers;
- un encadrement cohérent, évolutif et ajustable s'adaptant aux réalités des entreprises et de la Ville.

Afin de mettre en place un tel modèle, le conseil de la Ville de Montréal a adopté, le 22 août dernier, le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054). Le présent sommaire concerne l'adoption par le comité exécutif d'une ordonnance précisant les modalités relatives aux conditions de délivrance des permis, conformément aux dispositions du règlement 16-054.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

CM16 0805 - 20 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la Ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée.

CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

DESCRIPTION

Le modèle de déploiement des VLS électriques se veut progressif et évolutif. Ainsi, le règlement 16-054 établit le cadre d'autorisation du stationnement des VLS alors que les exigences spécifiques sont établies par ordonnance du comité exécutif, en tenant compte du rythme de déploiement des bornes de recharge et de la capacité des fournisseurs de VLS à répondre à la demande.

La présente ordonnance, adoptée conformément au règlement 16-054, vient édicter le nombre de permis de stationnement universels délivrés par la Ville, divisés en parts égales entre tous les requérants qui répondent aux conditions d'admissibilité. Le nombre maximal de permis de stationnement universels délivrés par la Ville est :

- pour les véhicules pour au moins quatre passagers (vignette 405) : 40 permis;
- pour les véhicules électriques (vignette 405) : 200 permis;
- pour les véhicules à essence ou hybrides (vignette 403) : 1 100 permis.

De plus, considérant que la première période de validité se veut une période de transition, l'ordonnance ne prévoit aucun minimum à respecter quant au nombre de permis de stationnement universels réclamés par les requérants pour les véhicules pour au moins quatre passagers et pour les véhicules électriques.

L'ordonnance prescrit les délais à respecter par les requérants pour le dépôt des renseignements et documents requis pour la demande d'admissibilité au processus de délivrance des permis de stationnement universels et pour la demande de permis. La période de validité du permis de stationnement universel édictée par l'ordonnance est du 1^{er}

janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions du règlement 16-054, l'ordonnance vient également modifier la zone de desserte pour les permis de stationnement universels en ajoutant les espaces de stationnement sur rue désignés par le numéro 405 de l'arrondissement de Ville-Marie pour les véhicules électriques.

JUSTIFICATION

En vertu du règlement 16-054, le comité exécutif peut édicter des ordonnances afin de moduler le nombre de permis de stationnement universels, en tenant compte de la capacité des fournisseurs et du rythme de déploiement des bornes de recharge par la Ville. Pour la première période de validité, les cibles de délivrance de permis retenues reflètent la réalité et la capacité des fournisseurs à y répondre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ordonnance édictée en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) permettra d'électrifier progressivement le parc de VLS, ce qui contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville souhaite devenir chef de file en matière d'électrification des transports. À cet égard, la Ville, par ses différents outils, établit les conditions nécessaires pour favoriser un virage vers les véhicules électriques. L'adoption d'un règlement encadrant les VLS et la présente ordonnance permettront une électrification progressive du parc de véhicules d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'annonce du rapatriement des compétences à l'égard de la réglementation relative au stationnement des VLS lors de la séance du conseil municipal du 17 mai 2016, une opération de communication fut élaborée pour annoncer le modèle de déploiement d'un réseau de VLS électriques, en expliquant chacune des étapes requises. Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la présente décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octobre 2016 : période pour la demande d'admissibilité.
- Novembre-décembre 2016 : période pour la demande de permis.
- 1^{er} janvier 2017 : début de la période de mise en vigueur des nouveaux permis de stationnement universels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2016-09-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-09-23

CE : 50.001
2016/09/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164870004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

- De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour le période du 1er janvier au 30 juin 2016.
- De transmettre ce rapport pour dépôt au comité exécutif.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-12 11:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164870004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0558 - 6 avril 2016 - De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CE15 1762 - 23 septembre 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 30 juin 2016 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe
Tél : 514 872-9052
Approuvé le : 2016-08-12